

MÉMOIRE PRÉ-BUDGÉTAIRE

Pour les consultations pré-budgétaires fédérales

2026
27

Présenté par



RJCCQ
Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec

À PROPOS

Avec 40 jeunes chambres commerce membres du RJCCQ présentes dans 16 régions administratives, composées de milliers de jeunes professionnels et entrepreneurs, le RJCCQ propose, dans ce mémoire pré-budgétaire 2026, différentes pistes de solutions pour aider le Canada à devenir plus productif, plus compétitif, plus entrepreneurial et plus prospère.

Dans un contexte d'incertitude marqué par les tarifs américains, il est possible de créer les conditions gagnantes d'un océan à l'autre et de bâtir un Canada plus uni que jamais.



SOMMAIRE DES 4 RECOMMANDATIONS

1 | REPRENEURIAT

Que le gouvernement fédéral accélère le rachat d'entreprises par des acquéreurs en modifiant l'article 84.1 de la Loi sur l'impôt sur le revenu (LIR) pour permettre les transferts d'entreprises progressifs et partiels.

2 | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Que le Gouvernement réduise significativement l'écart de compétitivité fiscale entre le Canada et les États-Unis afin de protéger la capacité d'attraction et de rétention des investissements au Québec et au Canada.

3 | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Que le Gouvernement fédéral prévoie une directive de réorientation d'au moins 10 % des enveloppes EDMO et EDT vers le développement des compétences numériques et l'adoption responsable de l'IA en milieu de travail, en ciblant prioritairement les travailleurs de 18 à 40 ans.

4 | ENTREPRENEURIAT

Que le gouvernement fédéral crée un environnement d'affaires favorable pour se lancer en affaires en introduisant une exonération d'impôt sur le revenu ciblée et conditionnelle pour les revenus des dirigeants de nouvelles PME dans les secteurs stratégiques, limité aux deux premières années d'incorporation.

RECOMMANDATION 1

REPRENEURIAT

Des dizaines de milliers d'entreprises au Canada risquent de fermer faute de repreneurs, et la plupart n'ont pas de plans de relève. Selon la FCEI (Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante), 76 % des propriétaires de PME passeront le flambeau d'ici 10 ans. Face à ce défi, le RJCCQ a lancé le « Mouvement Repreneuriat » pour sensibiliser, former et lier cédants et repreneurs.

En 2021, 8600 transferts d'entreprises ont eu lieu, dépassant les créations de nouvelles entreprises. Le repreneuriat a augmenté de 32,1 % entre 2015 et 2021, avec 26 milliards de dollars d'actifs transférés chaque année en moyenne.

Les entreprises transférées génèrent des revenus annuels de 4,8 millions de dollars, soit 9,2 fois plus que les nouvelles entreprises, injectant du sang neuf et stimulant la croissance.

Reprendre une entreprise existante offre de nombreux avantages, malgré le coût d'acquisition. Les repreneurs de moins de 30 ans représentent seulement 5% des acquéreurs en raison de leur capacité financière limitée puisqu'ils disposent logiquement de moins d'actifs pour garantir un rachat.

Cela ajoute au fait que bon nombre d'entreprises en plus passent aux mains d'acquéreurs étrangers.

Il faut faciliter l'arrivée de nouveaux entrepreneurs par l'acquisition d'entreprises. Hors, les repreneurs individuels sont quasiment exclus en raison des règles fiscales et notamment de l'article 84.1 de la Loi sur l'impôt sur le revenu qui pénalisent les transferts d'entreprises progressifs et partiels en exigeant 50 + 1 % des parts.

Il a été démontré dans une étude économique de juin 2026 par le RJCCQ que le coût serait quasiment nul pour le Gouvernement canadien en raison des effets dynamiques à travers tout le pays advenant le retrait du blocage structurel que créé l'Art. 84.1.

Le RJCCQ demande au **gouvernement fédéral d'accélérer le rachat d'entreprises par des acquéreurs canadiens en modifiant l'article 84.1 de la Loi sur l'impôt sur le revenu (LIR) pour permettre les transferts d'entreprises progressifs et partiels.**

RECOMMANDATION 2

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Une entreprise québécoise en croissance, dès qu'elle dépasse le seuil de la DPE, fait face à un taux d'imposition combiné de 26,5 % — soit 5,5 points de plus que le taux légal américain, et un écart encore plus grand face au taux effectif dont bénéficient les entreprises américaines grâce aux déductions accélérées de l'OBBBA. Ce n'est pas une question d'idéologie fiscale : c'est un désavantage concurrentiel documenté qui freine l'investissement, la croissance et la rétention de sièges sociaux au Québec.

Alors même que nos entreprises souffrent d'un océan à l'autre et sont hautement impactées par l'incertitude tarifaire, celles-ci ont majoritairement ralenti leurs investissements, ce qui met en péril notre croissance économique à court terme et dont les effets seront terribles à long terme.

Cet environnement d'affaires est aussi peu attrayant pour les investisseurs étrangers qui vont préférer des destinations où la fiscalité les avantage. Bien que cela ne soit pas la raison exclusive de relocalisations fiscales, l'exemple de Burger King illustre à quel point la fiscalité influence les décisions de localisation des sièges sociaux : l'entreprise avait profité de l'acquisition de Tim Hortons pour établir son siège social au Canada, précisément parce que le régime fiscal canadien y était alors plus avantageux qu'aux États-Unis. Ce différentiel s'est depuis inversé, et le Canada risque désormais de se retrouver dans la position opposée — non plus destination d'accueil, mais territoire de départ.

Certes, l'impact fiscal de la réduction de l'écart de compétitivité avec les États-Unis serait important en modifiant différentes mesures existantes. Il faudrait spécifiquement :

- Bonifier la déduction pour petite entreprise en doublant de 500 000 \$ à 1 M\$ le plafond des revenus imposables admissibles au taux réduit de 9 % ;
- Abaisser le taux d'imposition des entreprises de 15 % à 13,5 % ;
- Appliquer et bonifier la modernisation du programme de RS&DE confirmée au Budget 2025 ; accroître le taux de base du crédit de 15 % à 20 % et indexer à l'inflation le plafond des dépenses admissibles au taux bonifié de 35 %.

La perte fiscale serait toutefois moins grande que la perte d'investissements étrangers et les pertes d'emplois qui, à leur tour, entraîneraient une baisse des recettes fiscales liées à la perception de l'impôt sur le revenu et des taxes à la consommation, sans compter l'augmentation des coûts sociaux qui s'ensuivrait.

Le RJCCQ recommande au gouvernement du Canada **de réduire significativement l'écart de compétitivité fiscale entre le Canada et les États-Unis afin de protéger la capacité d'attraction et de rétention des investissements au Québec et au Canada.**

RECOMMANDATION 3

SOUTENIR LES EFFORTS POUR ACCROÎTRE L'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) PAR LES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Alors que le marché du travail se transforme à une vitesse sans précédent sous l'effet de l'IA, la hausse de la productivité dépend désormais directement du développement des compétences numériques des travailleurs. Le gouvernement canadien reconnaît lui-même l'urgence d'agir : la stratégie nationale L'IA pour tous, lancée en juin 2026, vise à faire passer le taux d'adoption de l'IA de 12 % à 60 % d'ici 2034 et à générer 250 000 emplois liés à l'IA au cours des cinq prochaines années.

Or, les jeunes travailleurs représentent un levier sous-exploité dans cette transition — et le temps presse. Selon un sondage Léger réalisé pour le RJCCQ en février 2026, 40 % des jeunes professionnels estiment déjà être dépassés par la vitesse des changements dans leur domaine. Face à une technologie qui redéfinit les compétences requises sur le marché du travail plus rapidement que les systèmes de formation ne s'y adaptent, cette proportion est appelée à croître si aucune action structurante n'est posée.

Une étude de KPMG pour le RJCCQ en juin 2024 renforce ce constat : 59 % des jeunes de 16 à 34 ans ayant une bonne connaissance de l'IA voient leur avenir professionnel de manière positive, contre seulement 23 % parmi ceux avec une faible connaissance. Les jeunes connaisseurs de l'IA sont plus confiants et compétitifs sur le marché du travail, adoptent plus rapidement les nouvelles technologies et peuvent servir de modèles et de leaders pour l'utilisation intelligente de l'IA auprès des employés, des employeurs et des entrepreneurs.

Les enveloppes existantes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) et sur le développement du marché du travail (EDMT), qui totalisent plusieurs milliards de dollars annuellement versés aux provinces, constituent un véhicule naturel pour accélérer cette transition. Toutefois, sans mécanisme de fléchage explicite vers les compétences en IA, rien ne garantit que les provinces mobiliseront ces fonds dans cet objectif prioritaire.

Le RJCCQ salue le lancement de la stratégie L'IA pour tous et partage pleinement son ambition. Pour en assurer la concrétisation budgétaire :

Le RJCCQ recommande au gouvernement du Canada **de prévoir, dans le Budget 2027, une directive de réorientation d'au moins 10 % des enveloppes EDMO et EDTM vers le développement des compétences numériques et l'adoption responsable de l'IA en milieu de travail, en ciblant prioritairement les travailleurs de 18 à 40 ans — là où le potentiel de retombées productives est le plus immédiat et le plus durable.**

RECOMMANDATION 4

ENTREPRENEURIAT

L'entrepreneuriat montre des signes de déclin partout au Canada. On le voit dans la baisse des intentions de se lancer en affaire. La BDC a récemment publié une étude démontrant que l'ensemble du bassin d'entrepreneurs au Canada a diminué de près de 100 000 personnes au cours des vingt dernières années. Le taux global d'intentions d'entreprendre se situe à 15,1 % en 2021, en baisse de plus de 5 points de pourcentage depuis 2019.

Au Québec, le nombre d'entrepreneurs a chuté de 195 000 en 1992 à 123 000 entrepreneurs en 2025. Et pourtant, la province possède un potentiel exceptionnel pour se hisser parmi les leaders mondiaux de l'OCDE en matière d'entrepreneuriat innovant. Que ce soit au regard des pôles universitaires et centres de recherche de calibre mondial, de nombreuses options de financement pour l'innovation et l'entrepreneuriat ou encore la qualité de vie et la créativité enviée de plusieurs, ainsi que la proximité des marchés américains et européens, le Québec possède tous les atouts pour propulser l'entrepreneuriat innovant dans des secteurs d'avenir.

Dans ce contexte, il est essentiel d'encourager un environnement d'affaires qui soit plus favorables aux entrepreneurs, créateurs de richesse, innovateurs et bâtisseurs d'entreprises.

Une étude d'impact économique commandée par le RJCCQ en 2021 a d'ailleurs démontré que défiscaliser le salaire des fondateurs de startup pendant les deux premières années entraînerait un gain net du produit intérieur brut québécois et permettrait de créer plus de 2000 emplois d'avenir.

En misant sur une période plus courte, pour une première incorporation, dans un des secteurs d'avenir pour l'économie canadienne et à condition de créer un emploi à temps plein, nous pourrions à la fois favoriser les vocations entrepreneuriales et la création d'entreprises stratégiques.

Le RJCCQ recommande au gouvernement du Canada de **créer un environnement d'affaires plus favorable pour se lancer en affaires en introduisant une exonération d'impôt sur le revenu ciblée et conditionnelle pour les revenus des dirigeants de nouvelles PME dans les secteurs stratégiques, limité aux deux premières années d'incorporation.**